



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025.04.13

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

Séance du 10 avril 2025

Compte Financier Unique 2024 - Budget RAF du Tinduff

DATE DE CONVOCATION

04 avril 2025

DATE D’AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 23

Nombre d’absents : 1

Procurations : 9

Nombre de votants : 32

Vote

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0

S’étant abstenu 0

N’ayant pas pris part au vote 0

L’an 2025 à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

Etaient présents :

Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Romain ABGRALL, Sylvain GANGLOFF, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, Julie MERCIER, Aude BURGER-CUZON, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Elodie LANCERON, François CORRE, Damien RIVIER, Xavier LE GALL

Etaient absents :

Dominique CAP

Etaient représentés :

Françoise MORVAN donne pouvoir à Yvan LACHUER, Brigitte DENIEL donne pouvoir à Gwenaëlle GOUENNOU, Haoua LE GALL donne pouvoir à Julie MERCIER, François LEMAITRE donne pouvoir à François CORRE, François THOUROUDE donne pouvoir à Claire LE VOT, Tiphaine BOISSON donne pouvoir à Patricia HENAFF, Guillaume PARANT donne pouvoir à Rémy JEZEQUEL, Stéphane LE GALL donne pouvoir à Marlène LE MEUR, Loise QUERE donne pouvoir à Claudine ORVOEN

Madame Claudine ORVOEN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions de secrétaire de séance qu’elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Compte Financier Unique 2024 - Budget RAF du Tinduff

Rapporteur :**Jean-Jacques ANDRE 2ème Adjoint au Maire****Exposé :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2024-04-20 portant sur le passage en compte financier unique tous les budgets de la nomenclature M4,

L'article 242 de la loi de finances 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents »

Pris connaissance du Compte Financier Unique 2024 « RAF du Port du Tinduff » comme suit :

BUDGET RAF PORT DU TINDUFF**RESULTATS 2024**

	Fonctionnement	Investissement	Total
AUTORISATIONS BUDGETAIRES	39 238,60 €	30 542,39 €	69 780,99 €
DEPENSE REALISEES	32 676,78 €	17 924,73 €	50 601,51 €
TOTAL DEPENSES	32 676,78 €	17 924,73 €	50 601,51 €
RECETTES REALISEES	27 804,74 €	10 641,34 €	38 446,08 €
TOTALS RECETTES	27 804,74 €	10 641,34 €	38 446,08 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2024	-4 872,04 €	-7 283,39 €	-12 155,43 €
RESULTAT DE FONC. REPORTE 2023 (002)	-4 898,27 €		-4 898,27 €
RESULTAT D'INVEST. REPORTE 2023 (001)		19 203,06 €	19 203,06 €
RESULTAT REEL CUMULE	-9 770,31 €	11 919,67 €	2 149,36 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET RAF PORT DU TINDUFF

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
AFFECTATION DU RESULTAT 2024	-9 770,31 €	11 919,67 €	2 149,36 €
Résultat réel de l'exercice	-4 872,04 €	-7 283,39 €	-12 155,43 €

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- D'adopter le Compte Financier Unique 2024 « RAF port du Tinduff » susvisé.

Projet de délibération soumis à la :

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 03 avril 2025

Délibération du Conseil Municipal :

Ayant voté pour 32

Ayant voté contre 0 :

S'étant abstenu 0 :

N'ayant pas pris part au vote 0 :

Fait à Plougastel-Daoulas, le 10 avril 2025

**Le Maire,
Dominique CAP**

**Secrétaire de séance
Claudine ORVOEN**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 029-212901896-20250410-2025_04_13-DE

CERTIFIÉ EXECUTOIRE par le Maire

Publié le 25 avril 2025



Le compte financier unique 2024 est établi avec une section de fonctionnement déficitaire à hauteur de 9.770,31€ et une section d'investissement excédentaire à hauteur de 11.919,67€, en résultat cumulé.

- Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 (A)	-4.872,04€
Résultat cumulé à fin 2023 (B)	-4.898,27€
Résultat cumulé à fin 2024 (A+B)	-9.770,31€

Le résultat de l'exercice 2024 est un résultat déficitaire qui vient augmenter le déficit cumulé des années antérieures. Les recettes de ce budget proviennent exclusivement des redevances d'occupation du domaine public et des hivernages et mouillages.

Les dépenses de fonctionnement à caractère général sont en hausse de 87%, en raison, des prestations de vérification faites sur les mouillages. A ces dépenses, s'ajoutent des charges de personnel à hauteur de 3.250€.

Les dépenses restantes sont les amortissements des biens d'investissement acquis les années antérieures, en légère hausse par rapport aux années antérieures.

- Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2024 (A)	-7.283,39€
Résultat cumulé à fin 2023 (B)	+19.203,06€
Résultat cumulé à fin 2024 (A+B)	+11.919,67€

Les dépenses d'investissement réalisées en 2024 concernent la pose de chaîne, de coffret de prises, la rénovation de l'éclairage public et enfin, les investigations géotechniques du terre-plein.

Elles ont été financées par l'autofinancement dégagé à partir des amortissements des biens acquis les années précédentes.

La section est donc clôturée avec un résultat d'exercice déficitaire mais grâce au résultat cumulé à fin 2023 qui lui est excédentaire, le résultat définitif reste à nouveau excédentaire à fin 2024.